

*Publié sur le site internet le 26 janvier 2023*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois le **23 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'EYMEUX** (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice BAR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Présents : **10**

Votants : **14**

Date de la convocation : **17/01/2023**

**Etaient présents** : BAR Fabrice, CHAMPAUZAC Alexandra, CHARRASSON Jeanine, DAVID-BERTHAUD Sylvia, EMERY Fabien, GINOT Nicolas, GUICHARD Barbara, MOLIN Jonathan, MONNET Carole, VIOSSAT Karine.

**Etaient excusés** : AYGLON Elodie, BURAIIS Laurent, GRILLERE Marion, PONCE Jérémy, VIGNON Henry,

Monsieur Laurent BURAIIS a donné pouvoir à Monsieur Fabien EMERY pour voter en son nom.

Madame Marion GRILLERE a donné pouvoir à Madame Barbara GUICHARD pour voter en son nom.

Monsieur Jérémy PONCE a donné pouvoir à Madame Alexandra CHAMPAUZAC pour voter en son nom.

Monsieur Henry VIGNON a donné pouvoir à Madame Karine VIOSSAT pour voter en son nom.

Madame Barbara GUICHARD est nommée secrétaire de séance.

**OBJET: 2023-01-02 REMBOURSEMENT CAUTION : Madame GARNIER Lola**

Madame Barbara GUICHARD, Adjointe aux finances expose au Conseil Municipal que la locataire du logement situé 121 Grand'Rue, Madame Lola GARNIER a quitté le logement.

Suite à son départ, un état des lieux du logement a été réalisé le 30 décembre 2022.

Les lieux étant laissés dans un état satisfaisant, Madame Barbara GUICHARD propose de procéder au remboursement de la caution versée lors de la signature du bail, soit le montant de 305.75 Euros.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

Considérant que l'état des lieux n'appelle aucune observation, ni réserve, que le logement est libre d'occupation ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au remboursement de la caution d'un montant de 305.75 Euros.

Envoyé en préfecture le 26/01/2023

Reçu en préfecture le 26/01/2023

Publié le

ID : 026-212601298-20230123-20230102-DE



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte après transmission en Préfecture et publication le 26 janvier 2023.

Le Maire,

F. BAR

